



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-36

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 21 novembre 2022, le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement **2022-36** décrétant une dépense de 481 500 \$ et un emprunt de 481 500 \$ afin de défrayer le coût des honoraires professionnels relatifs au projet de réfection des services municipaux de la 3^e Avenue entre les 6^e et 7^e Rues.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 janvier 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 1^{er} février 2023.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**